

Direction Générale des Services

E-mail : mf.stephan@niederbronn-les-bains.fr

Réf. : C/ /MF

Affaire suivie par : M.F. STEPHAN

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal dans sa séance plénière du 31 Janvier 2023

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics : tableau récapitulatif des marchés publics attribués en 2022.
3. Démission d'une Conseillère Municipale.
 - 3/1. Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale – Modification de la composition des commissions et des représentations.
 - 3/2. Désignation du Conseiller Municipal Délégué au Sport – Indemnité de fonction.
4. Débat d'orientation budgétaire 2023.
5. Pôle Culturel :
 - 5/1. Maison de l'Archéologie - Bilan 2022 et perspectives 2023.
 - 5/2. Point Lecture – Bilan 2022 et perspectives 2023.
 - 5/3. Moulin9 – Bilan 2022 et perspectives 2023.
 - 5/4. Moulin9 – Saison culturelle 2022-2023 - Actualisation de la grille tarifaire des spectacles.
6. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 6/1. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.
 - 6/2. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.
 - 6/3. Ligne de trésorerie Budget Principal – Lancement d'une consultation.
 - 6/4. Acceptation don du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – Abri Üte
 - 6/5. Demande de subvention – DETR 2023 – Poursuite de la rénovation de l'éclairage public.
 - 6/6. Demande de subvention DSIL 2023 – Travaux d'économies d'énergie.
 - 6/7. Demande de subvention – FIPD 2023 – Programme S « Sécurisation »
 - 6/8. Cession d'une parcelle au lieu-dit Eselsberg.
 - 6/9. Cession d'une fraction de parcelle – Rue des Acacias.
7. Contestation du Forfait Post Stationnement – Présentation du rapport annuel 2022 de la Commission RAPO.
8. Divers et Communication.
 - 8/1. Acceptation d'un don.

9. Affaires de personnel :

- 9/1. Bilan 2022 d'attribution du régime indemnitaire et des avantages consentis au personnel communal.
- 9/2. Action sociale de la commune en faveur du personnel communal : Cotisations et subventions 2023 au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin et au CNAS - Garantie obsèques.
- 9/3. Engagement d'un éducateur des activités physiques et sportives titulaire à la Piscine Les Aqualies.
- 9/4. Création d'un poste de rédacteur contractuel pour le Service Communication.
- 9/5. Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes.
- 9/6. Golf sur Pistes – Saison 2023 – Création de postes contractuels.

Affichée le 1^{er} Février 2023
en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire,

Anne GUILLIER

